



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2025_OR_144

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1 et R.719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu l'affectation de Madame Agnès Coste en tant que responsable de l'équipe FLAMES – Contrôle de l'inflammaging par le dialogue cellules stromales mésenchymateuses / Macrophages au sein de l'unité de recherche RESTORE – Geroscience and rejuvenation research center.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès Coste, responsable de l'équipe FLAMES – Contrôle de l'inflammaging par le dialogue cellules stromales mésenchymateuses / Macrophages au sein de l'unité de recherche RESTORE – Geroscience and rejuvenation research center, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants limités aux personnels faisant partie de l'équipe FLAMES :

1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier (service opérationnel)
N2_111 RECHERCHE	S11V5R47 RESTORE

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires listé ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

1.2 Domaine de la gestion des personnels

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à l'équipe FLAMES au sein de l'unité de recherche RESTORE excepté ceux dont la responsable de l'équipe est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil au sein de l'équipe FLAMES ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'unité de recherche et sur le site internet de l'université.

Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 11/04/2025

La délégante,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

La délégataire,
La responsable de l'équipe FLAMES au sein de
l'unité de recherche RESTORE,

Agnès Coste

